

C.G.T RESEDA

**LE VENDREDI 17 JANVIER 2014 –DE 12H A 17H
ELECTION POUR 4 ANS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL
ET DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE**

**(Une heure sera payée pour venir voter dans les locaux de
l'association Bd Anatole France)**



LISTE DES CANDIDATS C.G.T POUR LES ÉLECTIONS DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE

TITULAIRES :

SUPPLÉANTS :

- 1°-
- 2°-
- 3°-

LISTE DES CANDIDATS C.G.T POUR LES ÉLECTIONS DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL

TITULAIRES :

SUPPLÉANTS :

- 1°-
- 2°-

**VOTER POUR LES CANDIDATS C.G.T.,
C'EST ÉLIRE DES REPRESENTANTS DES EMPLOYÉS
QUI N'ONT QU'UN OBJECTIF :
LA DEFENSE DES INTÉRÊTS INDIVIDUELS ET
COLLECTIFS
DE TOUS.**

VOTEZ C.G.T RESEDA

Urgence Sociale, Vivre de notre salaire... mais ne pas survivre !

- **Non à la précarité avec les temps partiels subis.**
- **Non à toute intervention de moins d'une heure afin de favoriser la bienveillance.**
- **Pour le respect des secteurs d'intervention.**
- **Pour la prise en charge de tous les frais réels (frais kilométriques).**
- **Pour une réelle augmentation des salaires.**
- **Pour de réelles formations diplômantes et qualifiantes.**
- **Pour des temps plein pour ceux qui le souhaitent afin d'assurer un vrai salaire.**
- **Pour plus de moyens financiers pour le secteur de l'aide à domicile afin d'améliorer nos conditions de travail.**

Le vendredi 17 janvier 2014, le personnel de RESEDA a la possibilité de voter pour élire des femmes et des hommes qui n'ont qu'un objectif : la défense des intérêts de tous les salariés.



**EN DÉLÉGUÉ DU PERSONNEL ET EN COMITÉ D'ENTREPRISE
VOTEZ LISTE ENTIÈRE SANS RATURE**

Pour contacter la C.G.T RESEDA :

- 🌐 **Site Internet : www.cgtreseda.org**
- ✉ **E Mail : contact@cgtreseda.org**

DES DÉLÉGUÉS DU PERSONNEL ET DES MEMBRES DU COMITÉ D'ENTREPRISE, POUR QUOI FAIRE ?

Les délégués du personnel

Les délégués du personnel ont comme mandat de représenter les salariés pour défendre devant l'employeur toute revendication individuelle ou collective qui concerne le personnel.

Leur rôle est de défendre les intérêts des salariés et de veiller à ce que les dispositions légales qui protègent les salariés soient respectées dans l'association.

C'est aussi d'informer le personnel de ses droits.

Les délégués sont reçus collectivement par la direction, une fois par mois. Ils peuvent aussi être reçus à leur demande, en dehors de la réunion mensuelle.

Les délégués interviennent aussi auprès de l'inspection du travail, pour faire appliquer les droits des salariés.

Pour mener ses activités, chaque délégué titulaire dispose de 15 heures de délégation par mois.

Les membres du Comité d'Entreprise

Le Comité d'Entreprise est un organisme que la direction doit légalement informer et consulter en cas de licenciement économique, de modification de l'organisation du travail, de projets de restructuration, de formation.

Le C.E gère aussi les activités sociales et culturelles (chèque cinéma, piscine, pot de fin d'année, chèque cadeau...)

Pour mener ses activités, chaque délégué titulaire dispose de 20 heures de délégation par mois.

Elire des membres C.G.T au Comité d'Entreprise, c'est avoir la garantie que le personnel sera informé.

Nos engagements :

- **Faire respecter nos droits.**
- **Représenter les salariés vis-à-vis de la Direction.**
- **Etre à l'écoute des demandes des salariés et les accompagner.**
- **Organiser des assemblées générales avec l'ensemble des salariés.**
- **Vous rendre des comptes sur leurs interventions, à l'exemple des réunions des délégués du personnel où une information mensuelle est affichée.**
- **La CGT RESEDA assure la publication régulière d'un bulletin d'information afin de rendre des comptes sur la situation de l'association et sur les positions que nous défendons. Ces informations peuvent être retrouvées sur un site internet que la CGT RESEDA a mis en place, qui permet des retours et des contacts venant de salariés du secteur de l'aide à domicile au niveau national.**
- **Mise en place depuis 2010 d'une permanence "Délégué du personnel" dans les locaux de RESEDA les Vendredi de 16h à 18h.**

Depuis les dernières élections en février 2010 la CGT RESEDA a porté des revendications collectives et individuelles au Comité d'Entreprise et en réunion délégué du personnel.



CE QUE NOUS AVONS OBTENU

- Des augmentations du temps de travail, même si nous pensons qu'il pourrait y en avoir plus.
- L'application du repos hebdomadaire de 2 jours consécutifs.
- L'application du droit de 20 minutes de repos après 6 heures de travail consécutif.
- La remise en place des réunions de supervision et de service.
- L'application du délai de prévenance.
- Des modalités de prise des jours RTT sur l'ensemble de l'année.
- L'application de l'accord RTT sur les congés payés (12 jours ouvrables entre le 1^{er} mai et le 31 octobre), ce qui permet aux salariés d'échelonner leurs congés sur l'année.
- Un planning mensuel pour tous.
- Que la direction finance des enveloppes timbrées pour l'envoi de feuilles d'émargements.

CE QUE NOUS AVONS DEMANDÉ ET QUI RESTE A OBTENIR

- Des augmentations de salaire.
- Le respect des secteurs d'interventions pour éviter des frais kilométriques à la charge du salarié.
- Prise en charge de tous les frais professionnels (véhicule, essence, frais de téléphone pour les aides à domicile...).
- Prise en charge par l'assurance employeur « SMACL » du trajet de chez soi à la 1^{ère} intervention.
- Requalifier les salariés reconnus inaptes par la médecine du travail.
- Pour les temps partiels : une demi journée par semaine.
- Permettre aux salariés de travailler à temps complet.

LES ACTIONS MENÉES PLUS LARGEMENT

- Nous avons participé à des journées d'actions, mobilisations nationales sur le thème des conditions de travail, des salaires, des retraites, de la défense du service public et des réductions des budgets sociaux.
- Nous avons soutenu les salariés de l'ADMR des Pyrénées Orientales en lutte pour de meilleures conditions de travail.
- Nous avons rencontré des élus et représentants des financeurs pour évoquer nos difficultés, la précarité des salaires et le problème des frais kilométriques non remboursés.
- Nous sommes intervenus dans la presse locale pour exprimer nos revendications sur nos conditions de travail.
- Création d'un collectif départemental CGT de l'aide à domicile avec la CGT ADMR, ASSAD, PIA AGLY, Joseph SAUVY, Emplois Familiaux du Vallespir, Vivre Ensemble en Salanque, RESEDA... Collectif qui porte les revendications des salariés de l'aide à domicile auprès des différents pouvoirs publics (Conseil Général, CAF, Préfecture).
- Nous avons alerté l'Inspection du Travail et permis l'application des droits
- Nous avons soutenus des salariés aux Prud'hommes, et accompagné des salariés à l'Inspection du Travail.

**URGENCE SOCIALE : VIVRE DE NOTRE
SALAIRE... MAIS PAS SURVIVRE !**

**ALORS OUI, DÉFENDONS ENSEMBLE NOTRE
AVENIR EN VOTANT MASSIVEMENT POUR LES
LISTES CGT RESEDA**